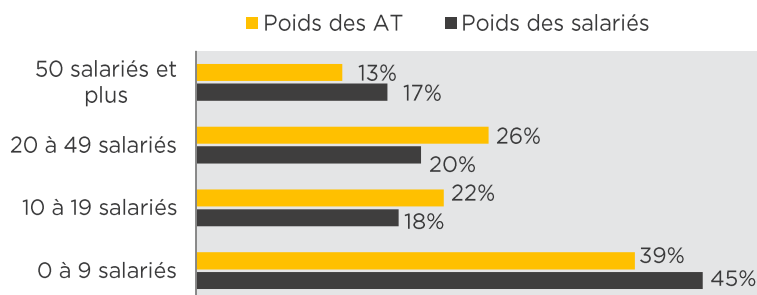


FICHE SINISTRALITÉ 2016 – PLOMBERIE CHAUFFAGE

ACCIDENTS DE TRAVAIL

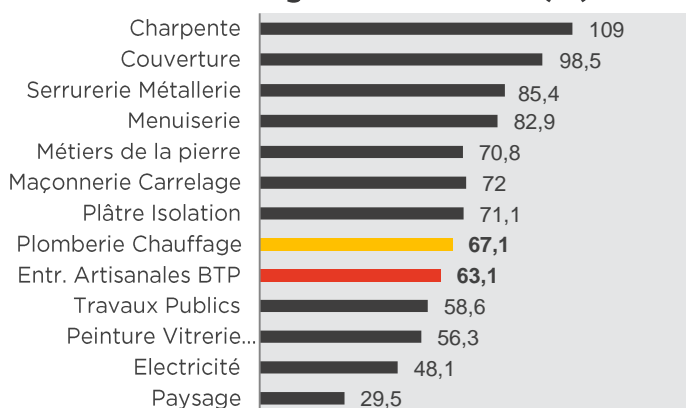
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Salariés	82 244	80 790 ↓	80 964 ↑
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	5 867	5 745 ↓	5 430 ↓
Décès	3	2 ↓	5 ↑
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	320	306 ↓	302 ↓
Journées perdues	309 111	323 549 ↑	315 950 ↓

Répartition des AT par taille d'entreprise

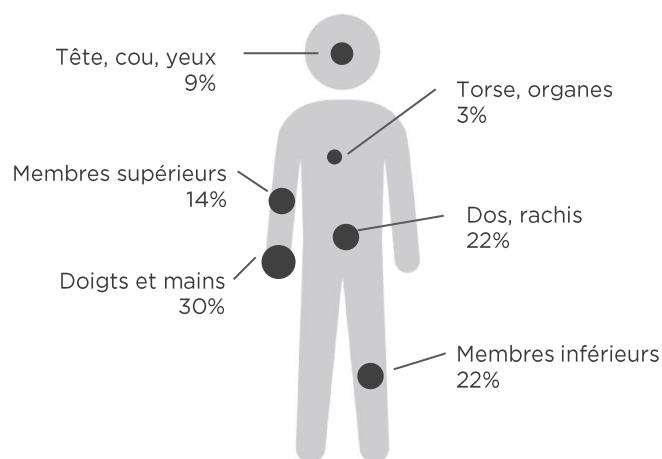


Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur plomberie chauffage représentent 45% de la totalité des salariés et 39% du total des accidents de travail.

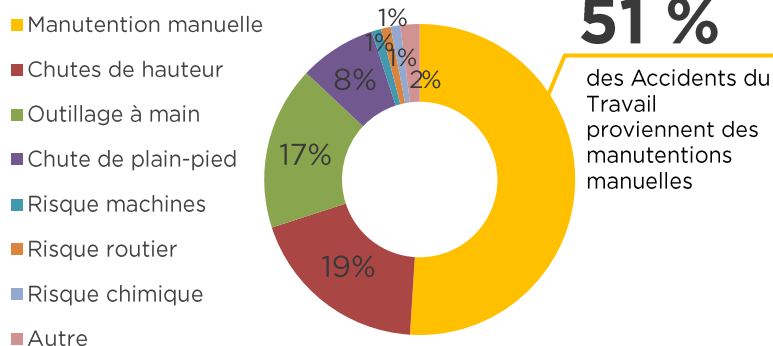
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



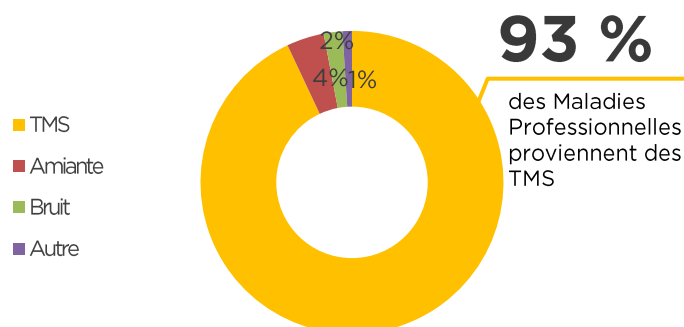
Cause des accidents



MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Maladies Prof.	301	272 ↓	268 ↓
Nouvelles IP	123	147 ↑	139 ↓
Décès	3	2 ↓	0 ↓
Journées perdues	55 055	58 537 ↑	59 465 ↑

Répartition des MP par catégorie



ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Accidents trajet	324	289 ↓	315 ↑
Nouvelles IP	29	22 ↓	20 ↑
Décès	2	1 ↓	3 ↑

69 JOURS



Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2016.



1 SALARIÉ SUR 15
victime d'AT en 2016



1 ACCIDENT TOUTES LES 19 MINUTES
Jours ouvrés, heures travaillées

FICHE SINISTRALITÉ 2016 – PLOMBERIE CHAUFFAGE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2016 dans les entreprises artisanales de plomberie et chauffage (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM.

*Le terme « sinistre » désigne tout accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE
Plomberie chauffage



CIBLE
Salariés des
entreprises artisanales



PÉRIODE
Année 2016

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de plomberie et chauffage pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités relatives à la plomberie et au chauffage sont associées aux codes NAF 4322A et 4322B.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

FAITS MARQUANTS

L'année 2016 enregistre, une baisse du nombre d'accidents de travail (-5,5%) et de maladies professionnelles (-1,5%) mais une hausse des accidents de trajets (+9%).

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents de travail, puisqu'ils concentrent 39% des AT survenus en 2016 mais constituent 45% de l'effectif salarié de ce secteur. Il en est de même pour les salariés des entreprises de plus de 50 salariés. En revanche, les salariés des entreprises de tailles intermédiaires (de 10 à 49 salariés) sont plus exposés aux accidents de travail.

Les maladies professionnelles sont à 93% des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; affections qui touchent particulièrement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations (cartilages, ménisques...). Les affections les plus fréquentes sont les douleurs articulaires, coiffe des rotateurs à l'épaule, lésion du ménisque, lombalgies, tendinites (épicondylite au coude...) et le syndrome du canal carpien.